

Trophées Jean-Paul Lanly de l'Académie d'Agriculture de France

L'Académie d'Agriculture de France est fière d'annoncer l'ouverture des candidatures pour le prestigieux Trophée Jean-Paul Lanly, dédié à la valorisation du bois français. Ce trophée vise à mettre en lumière les entreprises de la filière bois qui œuvrent à créer de la valeur ajoutée et des emplois en France, tout en contribuant à la préservation et à l'exploitation durable des ressources forestières nationales.

Nous invitons les entreprises et organismes implantés sur le territoire français et évoluant dans le secteur de la filière bois à soumettre leur candidature. Le *Trophée* est destiné à distinguer les entreprises ou organismes implantés sur le territoire national, œuvrant dans le secteur de la filière bois, utilisant et accroissant la consommation de bois français. Enfin, les lauréats doivent démontrer un engagement en faveur de l'innovation, que ce soit par l'adoption de nouvelles technologies, ou dans d'autres aspects tels que l'organisation, la promotion commerciale et la communication visant à encourager l'utilisation du bois français. Deux Trophées seront décernés : l'un pour les entreprises ou organismes de moins de 50 personnes, et l'autre pour ceux de plus de 50 personnes.



Le Prix sera décerné par un jury composé de représentants de l'Académie d'Agriculture de France, du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, de l'interprofession France Bois Forêt, de l'association interprofessionnelle FIBOIS France, de l'association interprofessionnelle France Bois Industries Entreprises, de l'institut technologique Forêt Cellulose Bois Ameublement, de l'Union des Métiers du Bois (FFB), de la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, de l'ENSTIB d'Épinal, de l'École Supérieure du Bois de Nantes, du Pôle de Compétitivité Xylofutur, du groupe de presse Bois News Media (BOISmag), et du groupe de presse Edition des Halles (Woodsurfer et Bati-journal).

L'Académie d'Agriculture de France et le Forum International Bois Construction vous invitent à participer à cette initiative pour la valorisation et le développement durable de la filière bois française.

Veillez télécharger le dossier de candidature, le compléter et le renvoyer à nicole@nvbcom.fr pour le 5 mars 2023.

Ci-après, un récapitulatif des lauréats du Trophée Jean-Paul Lanly de l'Académie d'Agriculture de France pour la Valorisation du Bois Français, mettant en lumière les entreprises et organisations distinguées pour leur excellence et leur innovation dans le secteur de la filière bois.

Année	Lauréats
2015	Groupe LEFEBVRE pour le développement et la réussite exemplaires dans la valorisation du bois de hêtre. Société SIMONIN pour la réalisation remarquable du Pavillon France à l'Exposition Universelle de Milan.
2016	Scierie JOSSO pour ses investissements dans une unité de fabrication de palettes performante. Emballages MARTIN pour son innovation dans les emballages bois à base de placages fins de peuplier.
2017	Société BSS (Bois et Sciages de Sougy) pour ses investissements dans le panneau CLT adapté aux immeubles en bois. Tertu SA pour la réalisation de glissières de sécurité en bois d'origine nationale.
2018	Groupe DUCERF pour son utilisation exclusive de bois français et sa diversification de produits à valeur ajoutée. Etablissements FERNAND BRUGERE pour son leadership dans les placages de hêtre et sa collaboration avec l'ENSAM de Cluny.
2019	Groupe NP ROLPIN pour son expertise en contreplaqué pin maritime. Association ENTRAIDE EMPLOI pour son projet novateur d'utilisation du châtaignier dans la construction.
2020	BOIS DEROULES DE CHAMPAGNE pour son déroulage de bois de peuplier local et ses placages utilisés dans l'industrie du contreplaqué. Société DOM INNOV pour son concept constructif innovant avec des panneaux OSB de particules orientées issus de bois français.
2021	NEW SOPREMA pour son unité de fabrication de panneaux d'isolation à base de fibre de bois de résineux vosgiens. Société LCDP pour sa transition réussie vers la construction en bois et son engagement en faveur de l'éco-conception.
2022	Société PANNEAUX DE CORREZE pour son panneau MDF sans formol, avec résine bio-sourcée, issu de recherches avec GreenbyEvertree. Société TECHNIWOOD pour son concept breveté de panneaux de structure préfabriqués offrant isolation thermique et acoustique.
2023	Groupe SILVADEC pour ses lames composites innovantes utilisant de la farine de bois provenant de déchets peu valorisés. Société LÉCUILLER pour son expertise en bois moulé et son implication dans des projets architecturaux à l'international. L'Association BOIS DE FRANCE pour son travail fédérateur et sa promotion du bois national au sein de la filière forêt-bois française.